

INFO-Placements

Cinq façons d'avoir du succès en 2010

Nous pouvons enfin nous réjouir alors que l'économie mondiale reprend du poil de la bête après la récession la plus grave depuis la Crise de 1929. Il y a maintenant un nouveau vent d'optimisme reflété par le fait que les principaux marchés boursiers mondiaux ont connu une hausse de 50 % depuis les creux du début du mois de mars 2009.

LEÇONS APPRISES EN 2009

L'évolution atypique du marché au cours des 15 derniers mois démontre pourquoi un portefeuille diversifié est un facteur important dans la réussite à long terme. Les reprises économiques ont tendance à survenir rapidement, surtout après d'importants reculs. La forte remontée du marché canadien suivant les creux de mars 2009 (voir tableau à la page 2) en est un bon exemple. La reprise rapide souligne l'importance de conserver ses placements et de respecter son plan de placement à long terme.

Malgré la remontée historique, il y a encore des occasions à saisir sur le marché des actions pour les investisseurs à long terme. Depuis 1942, la durée du marché haussier typique est de 49 mois – nous n'en sommes encore qu'à neuf mois ! Les cours des actions sont encore bas selon les standards historiques. Malgré la récente remontée illustrée par le tableau de la page suivante, les actions demeurent intéressantes. Entrer maintenant sur le marché, alors qu'il est encore à de bas niveaux, vous permet de tirer avantage de gains potentiels considérables qui se produiront dans votre portefeuille lorsque la récession tirera sa révérence.

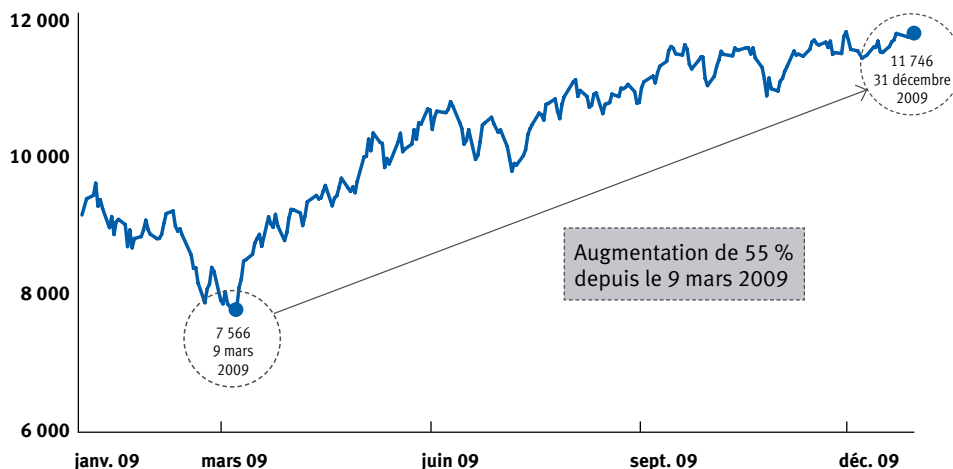
Suite à la page 2



Dans ce numéro

- 1-2 Cinq façons d'avoir du succès en 2010
- 3 Actualités boursières instantanées
- 3 Rappels pour la campagne REER
- 4 Préparez-vous pour la saison des impôts

Suite de la page couverture

Indice composé S&P/TSX – Bilan de l'année 2009**LE SECRET DES INVESTISSEURS QUI CONNAISSENT DU SUCCÈS**

Les stratégies de placement couronnées de succès sont celles qui sont conçues pour vous guider dans toutes les conditions du marché. Nous avons élaboré une liste des **cinq principales habitudes d'investisseurs à long terme ayant du succès**. Collaborer avec votre conseiller pour intégrer ces stratégies à votre portefeuille peut vous aider à bien vous positionner pour l'année qui s'en vient :

Habitude 1**Développer un plan à long terme**

Il est important pour les investisseurs avec des objectifs à long terme d'avoir également un plan de placement à long terme conçu pour les aider à atteindre ces objectifs. Le portefeuille qui répondra à vos besoins dépend de votre horizon de placement, de votre tolérance à la volatilité et de vos objectifs de placement personnels. Afin de déterminer ces paramètres, prenez en considération ce pour quoi vous économisez – vos prochaines vacances, les frais d'études universitaires de votre enfant dans 10 ans ou votre retraite dans 20 ans. En règle générale, plus votre horizon de placement est éloigné, plus vous aurez besoin de croissance pour protéger votre portefeuille contre l'inflation. Historiquement, les actions sont la seule catégorie d'actif dont le

taux de rendement à long terme surpasse celui de l'inflation.

Habitude 2**Adopter une approche équilibrée**

Au lieu d'essayer de deviner la prochaine tendance du marché ou le prochain bon coup à faire, maintenez plutôt un portefeuille diversifié. Un portefeuille diversifié combinant les trois principales catégories d'actif (liquidités, obligations et actions) s'est révélé efficace pour réduire le risque à long terme et garantir les meilleures chances de résultats favorables à long terme.

Habitude 3**S'en tenir au plan à long terme**

Concentrez-vous sur vos objectifs à long terme plutôt que sur la volatilité à court terme des marchés. Les investisseurs prospères connaissent l'importance d'avoir des actions dans leur portefeuille afin d'atteindre leurs objectifs à long terme. Ils apportent des changements à leurs placements seulement en fonction de leur situation personnelle et non selon les marchés. Apporter fréquemment des changements à votre portefeuille (en raison des gros titres par exemple) peut compromettre un excellent plan de placement à long terme. Consacrez vos énergies sur ce que vous pouvez contrôler vous mettra sur la voie du succès à long terme, peu importe la situation à court terme des marchés.

Habitude 4**Effectuer des placements périodiques**

En plus de vous aider à verser le maximum dans votre REER chaque année, des placements réguliers vous offrent un moyen pratique et systématique de constituer un patrimoine, quelle que soit la conjoncture boursière. Lorsque vous investissez régulièrement, vous donnez la priorité à l'épargne dans la gestion de vos finances. Pour bien des investisseurs, il est plus facile d'investir un petit montant régulièrement que de verser une somme importante au début de chaque année. Grâce au REER-MATIQUE® de RBC®, vos cotisations sont automatiquement prélevées une fois par semaine, aux quinze jours ou chaque mois dans votre compte – vous n'avez qu'à choisir l'option qui vous convient.

Habitude 5**Choisir des placements de qualité**

Vous n'achèteriez pas une maison sans la faire inspecter. Il en va de même pour vos placements : demandez à votre conseiller d'effectuer une recherche sur les placements que vous voulez acheter. Lorsque vous avez déterminé la combinaison d'actifs qui vous convient (proportion de liquidités, obligations et actions), choisissez vos placements auprès d'un gestionnaire de portefeuille respecté présentant de solides antécédents de rendement à long terme ainsi qu'un processus de placement que vous comprenez.

Il est important de consulter votre conseiller lorsque vous voulez vous assurer que votre portefeuille est structuré de façon à tirer profit de la reprise du marché. Votre conseiller RBC peut vous aider à passer votre portefeuille en revue dans le but de confirmer qu'il présente toujours une combinaison d'actifs pertinente et qu'il vise encore l'atteinte de vos objectifs à long terme.

Actualités boursières instantanées

MARCHÉS DES ACTIONS

- › Malgré l'importance de la reprise depuis mars, les valorisations demeurent inhabituellement attrayantes, tant que l'économie ne retombe pas en récession, perspective qui nous semble peu probable.
- › La primauté accordée depuis peu aux sociétés de plus grande qualité est conforme au cours normal d'un nouveau marché haussier. On s'attend à ce que la vigueur relative continue de se déplacer vers des actions présentant les caractéristiques typiques des sociétés qui ont maintenu une position de chef de file par le passé.

MARCHÉS DES TITRES À REVENU FIXE

- › Il est peu probable que les banques centrales commencent à augmenter leurs taux d'intérêt à court terme avant le milieu de 2010.
- › En définitive, la hausse des anticipations inflationnistes et la demande de rendements « réels » représenteront un risque pour les marchés des titres à revenu fixe. Il semble peu probable que les rendements globaux des obligations d'État dépassent 5 %.

ÉCONOMIE

- › L'économie mondiale a amorcé sa reprise au cours du printemps et de l'été 2009 et, tout comme les marchés des capitaux, elle se dirige vers un retour à la normale. Cependant, des menaces inhabituelles et importantes continuent de peser sur cette reprise, notamment concernant l'accès au crédit, le marché du travail et la fin des mesures incitatives.
- › L'adoucissement marqué des politiques monétaires et budgétaires semble porter des fruits et se traduit par l'ouverture des circuits de distribution du crédit, la stabilisation du marché immobilier et la reprise des marchés des actions et du crédit.
- › On s'attend à une croissance soutenue assortie d'une légère inflation tout au long de 2010.

Pour lire le sommaire des perspectives du marché, nouvel an 2010, veuillez vous rendre à l'adresse www.rbcga.com/news/investment-market-outlook.



Rappels pour la campagne REER

Gardez les conseils suivants en tête lorsque vous ferez la rétrospective de l'année qui se termine et que vous commencerez à planifier la nouvelle année.

CONSEILS EN MATIÈRE DE REER

- › La date limite annuelle de cotisation REER est le **1^{er} mars 2010**.
- › Le plafond de cotisation au REER aux fins de l'année d'imposition 2009 est de **21 000 \$**, ou 18 % du revenu gagné en 2008 plus les droits de cotisation inutilisés des années précédentes, moins les cotisations à un régime de retraite de l'employeur.

CONSEILS EN MATIÈRE DE CELI

- › Le 1^{er} janvier 2010, votre droit de cotisation à un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) a augmenté de 5 000 \$. Si vous n'avez pas versé la cotisation maximale de 5 000 \$ à votre CELI en 2009 ou si vous n'êtes toujours pas titulaire d'un CELI, vous avez la chance de rattraper votre retard en y versant jusqu'à 10 000 \$ en 2010.
- › Il n'est pas obligatoire de gagner un revenu pour cotiser à un CELI.

Pour obtenir davantage d'information sur les REER et les CELI ou pour savoir comment RBC peut vous aider à atteindre vos objectifs financiers, rendez-vous à votre succursale RBC Banque Royale®, appelez au 1 800 668-3663 ou visitez notre site Web www.rbc.com/francais/investissements/personal.html.

Si vous participez au programme RBC Récompenses, vous pouvez utiliser vos points RBC Récompenses pour cotiser à votre REER ou à votre CELI. Visitez le site Web www.rbc.com/francais/investissements/personal.html.

Préparez-vous pour la saison des impôts

À RBC, nous visons à vous fournir tout ce dont vous avez besoin pour la saison des impôts. En votre qualité d'investisseur dans les fonds RBC ou les certificats de placement garanti (CPG) RBC, vous recevrez en début d'année toute l'information nécessaire pour déclarer avec exactitude les revenus générés par vos placements.

Si vous êtes titulaire d'un compte de fonds communs de placement non enregistré, vous trouverez le prix de base rajusté (PBR) sur votre relevé de fin d'année. Vous pourrez

ainsi facilement faire le suivi de cette donnée. Il est important de tenir compte du PBR lorsque vous produisez votre déclaration de revenus, car il permet de calculer la perte ou le gain en capital réalisé lors de la vente de votre placement.

Le tableau ci-dessous montre, selon le type de compte dans lequel sont détenus vos placements, quels sont les relevés fiscaux que vous recevrez ainsi que la date approximative à laquelle ils seront envoyés :

FEUILLET FISCAL	TYPE DE COMPTE	DESCRIPTION	DATE D'ENVOI
T3, Relevé 16 au Québec ou NR4 pour les non-résidents	Compte de fonds communs de placement non enregistré	Indique les intérêts, les dividendes, les gains en capital, le remboursement de capital et les revenus étrangers générés par les fonds communs de placement au cours de l'année, ainsi que tous les impôts étrangers payés. Les revenus faisant l'objet d'un traitement fiscal avantageux, comme les montants ouvrant droit au crédit d'impôt pour dividendes, y sont aussi clairement indiqués.	Fin février
T5, Relevé 3 au Québec ou NR4 pour les non-résidents	CPG non enregistré	Indique les intérêts produits par les CPG au cours de l'année passée.	Fin février
Reçu de cotisation au REER (du 3 mars au 31 décembre 2009)	REER	Indique les cotisations faites à un REER.	Fin janvier
Reçu de cotisation au REER (60 premiers jours : du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} mars 2010)			Mi-mars*
T4RSP, T4RIF, Relevé 2 au Québec ou NR4 pour les non-résidents	REER, FERR, FERRP, FERRI, FRV	Offre un sommaire des retraits faits dans un REER (T4RSP) et ceux faits dans un FERR, FERRP, FERRI ou FRV. Précise également les impôts retenus sur ces retraits.	Fin février

* Si le client n'a pas déjà obtenu le reçu en succursale au moment de faire sa cotisation.



Pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'impact des placements RBC sur l'impôt que vous payez, demandez à votre conseiller un exemplaire de notre brochure *L'impôt et les fonds communs de placement*. Vous pouvez également la télécharger à l'adresse suivante : www.rbcga.com/taxes-investing-in-mf.pdf.

Les services de planification financière et les conseils en placement sont offerts par Fonds d'investissement Royal Inc. Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Gestion d'Actifs Inc., la Banque Royale du Canada, la Société Trust Royal du Canada, la Compagnie Trust Royal et Phillips, Hager & North gestion de placements ltée sont des entités juridiques distinctes et affiliées. Fonds d'investissement Royal Inc. est inscrit au Québec en tant que cabinet de services financiers.

Les perspectives de placement et les prévisions économiques contenues dans le présent rapport ont été compilées par RBC Gestion d'Actifs Inc. à partir de plusieurs sources. Les renseignements obtenus de tiers sont jugés fiables ; toutefois, aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, n'est faite par RBC Gestion d'Actifs Inc., ses sociétés affiliées ou toute autre personne quant à leur exactitude, leur intégralité ou leur bien-fondé. RBC Gestion d'Actifs Inc. et ses sociétés affiliées ne sont pas responsables des erreurs ou des omissions.

Les opinions et les estimations présentées ici correspondent à notre jugement à la date indiquée et peuvent être modifiées sans préavis ; elles sont fournies de bonne foi, mais n'impliquent aucune responsabilité légale. Dans la mesure autorisée par la loi, ni RBC Gestion d'Actifs Inc., ni ses sociétés affiliées, ni aucune autre personne n'assume une responsabilité quelconque à l'égard de toute perte découlant directement ou indirectement de l'utilisation des renseignements que contient le présent rapport. Les taux d'intérêt et les conditions du marché peuvent changer.

Les certificats de placement garanti et les dépôts à terme en dollars US sont offerts par la Banque Royale du Canada. Les fonds RBC sont offerts par RBC Gestion d'Actifs Inc. et distribués par des courtiers autorisés. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les placements en fonds communs peuvent entraîner des commissions, des frais de suivi et des frais et dépenses de gestion. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leurs rendements antérieurs ne sont pas nécessairement répétés.